

N° INSEE : 89093



Exercice 2017

Date de convocation : 25/04/2017

**COMMUNE DE CHAUMONT SUR YONNE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 4 Mai 2017**

L'an 2017, le 4 mai, à 20h30, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Session ordinaire sous la présidence du Maire, Mme Denise BROSSERON.

Présents : Mesdames et Messieurs BROSSERON Denise, DEVINAT Catherine, CORDOIN Sylvie, DISDIER Chantal, GUYADER Éric, COSSET Philippe, PICOT Laurent, PARVEX Cristobal, HIROUX Serge, HIROUX Ghyslaine, GILBERT Nicolas, VEAU Irène, DE YZAGUIRRE Olivier.

Absents :

Excusés : Monsieur Fabrice ROBIN donne pouvoir à Monsieur Philippe COSSET,

Secrétaire de séance : Madame Chantal DISDIER

Approbation du compte rendu de la séance du 16 mars 2017 :

Madame le Maire après lecture du compte rendu demande aux Conseillers d'en voter l'approbation ; le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

A - FINANCES

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, exercice 2017 – Annule et remplace la délibération n°48/2016 – Délibération n°20

Vu la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010, créant la DETR, visant à subventionner, entre autres, les équipements de la collectivité,

Mme le Maire propose de solliciter, au titre de la DETR 2017 attribuée par l'Etat, la subvention pour le projet de mise en accessibilité des bâtiments communaux, selon le schéma suivant :

Exercice 2017

Mise en accessibilité de la mairie pour un montant estimé HT de 4 030 €

Ces travaux comprennent, pose de revêtements contrastés extérieurs continus et tactiles du parking à l'entrée de la mairie, pose d'un rappel tactile et contrasté sur les marches de l'entrée de la mairie, création d'une place de stationnement adaptée située à proximité de l'entrée, remplacement de la poignée de porte du bureau du maire, adaptation des sanitaires avec signalisation adaptée.

Mme le Maire souhaite solliciter le concours de l'Etat au travers de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 60 % pour les travaux d'accessibilité de la mairie.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

- Subvention Etat 2 418 €
- Autofinancement 1 612 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de solliciter l'Etat au titre de la DETR 2017, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 60 %, pour les travaux d'accessibilité de la mairie,
- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.
-

Objet : Adhésion à l'Agence Technique Départementale – Délibération n°21

Madame le Maire présente l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE.

L'objectif de l'Agence Technique Départementale sera d'apporter, tout au long des projets d'aménagement des adhérents, une assistance administrative et technique susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrages dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de la voirie, l'eau potable, l'assainissement eaux usées et eaux pluviales et des bâtiments.

L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE est un établissement public administratif en application de l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'AGENCE, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'adhérer à l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE,
- Adopte les statuts de l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE,
- Désigne Madame le Maire pour représenter la Commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale.

Objets : Droits de place du vide grenier de la commune-2017 – Délibération n°22

Le vide grenier organisé par la commune aura lieu le dimanche 4 juin prochain et il convient de fixer les droits de place pour les exposants.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de maintenir les mêmes tarifs que ceux de l'année 2016 à savoir :
- Exposants particuliers : 8€ l'emplacement
- Exposants professionnels : 14€ l'emplacement

Le forum des associations étant supprimé des emplacements à titre gratuit seront prévus pour les associations autour de l'abribus.

Les réservations et règlements se feront en mairie les samedis 20 mai, 27 mai et 3 juin de 10h à 12h sur présentation d'une pièce d'identité de l'exposant.

Les permanences en mairie seront assurées ainsi :

- Samedi 20 mai : Mr GILBERT Nicolas et Mme CORDOIN Sylvie,
- Samedi 27 mai : Mr PARVEX Cristobal et Mr GUYADER Éric,
- Samedi 3 juin : Mr GILBERT Nicolas et Mr GUYADER Éric.

Objet : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Délibération n°23

Madame le Maire présente au conseil Municipal, une information de la préfecture, relatif à l'instauration d'une taxe locale sur la publicité extérieure, avec la nécessité de fixer par délibération le tarif avant le 1^{er} juillet 2017, pour qu'il soit applicable au 1^{er} janvier 2018.

Vu l'article L2333-9 du code général des Collectivités territoriales,
Vu la possibilité d'éventuelle affichage publicitaire sur la Commune,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe la taxe locale sur la publicité extérieure de la manière suivante :

- 15,50€ le m² par an.

Objet : Convention de mise à disposition d'un broyeur de branches – Délibération n°24

Madame le maire rappelle au Conseil la circulaire du 18 novembre 2011, interdisant de brûler les déchets verts et branchages.

La commune dispose de bois qu'il faut élaguer. La commune de Champigny est propriétaire d'un broyeur de branches.

Madame le Maire présente au conseil Municipal, une convention de mise à disposition du broyeur de la Commune de Champigny. La location de ce matériel est fixée à 10,00€ de l'heure.

Après avoir examiné la présente convention, le Conseil municipal :

- Autorise le maire à signer la convention conclue sans limitation de durée avec la commune de Champigny.

B- DIVERS

Objet : Renouvellement de la convention entre la commune et l'association « Pas si Bêtes » - Délibération n°25

Madame le maire rappelle la délibération du conseil en date du 15 décembre 2011 établissant une convention de prise en charge de stérilisation des chats errants ou sauvages, entre la commune et l'association « Pas si Bêtes ».

La convention étant arrivée à échéance, Madame le Maire propose de renouveler la convention avec l'association « Pas si Bêtes » sise à Voulx – 77940 et représentée par Madame Jeannette BOSQUET.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de renouveler la convention avec l'association « Pas si Bêtes »
- Autorise le maire à signer le renouvellement de la convention.

C- INFORMATIONS DU MAIRE

Présentation du Budget du SIARC

Présentation du Budget du SIVOM

Présentation du Budget de la CCYN

Divers :

- Offre concernant la concession d'emplacements pour mobiliers urbains. Mme le maire fait part d'une offre qu'elle a reçue de la société Affichage Général de France pour le renouvellement de mobiliers urbains. Cette offre faisant appel à de la publicité, serait entièrement gratuite pour la commune. Le projet semblant intéressant, un groupe de travail composé du maire et de Mme DEVINAT, MM. PARVEX, COSSET et GILBERT est constitué. Un projet de convention sera présenté lors de la prochaine réunion de conseil.
- Informations concernant les prochaines réunions de la Communauté de Communes :
 - Mardi 9 mai à 18 h : lancement officiel du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunale). M. PARVEX y assistera avec Mme le Maire,
 - Mardi 16 mai à 18 h : présentation du diagnostic du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Nord de l'Yonne. Mme DEVINAT y assistera avec Mme le Maire.
- Elections : Mme le Maire remercie les conseillers de leur investissement pour la tenue des bureaux de vote et ajuste les permanences pour le dimanche 7 mai.
- Mme le maire informe le conseil qu'une nouvelle réunion de conseil aura lieu fin mai, début juin afin de valider la reprise des actifs de l'A.F.R. (Association Foncière Rurale), suite à sa dissolution. Pour cela, un grand travail d'identification du patrimoine, notamment des chemins d'exploitation doit être réalisé avec le concours des agriculteurs.
- Agenda :
 - Lundi mai : commémoration de la fin de la guerre 89-45,
 - Dimanche 21 mai : concert exceptionnel de l'école de musique de la CCYN à l'église de Chaumont.

D- TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS :

MADAME DEVINAT :

- La kermesse des écoles aura lieu le samedi 11 juin au foyer communal de Saint-Agnan.
- Suite à la plantation des haies bocagères en décembre dernier, une sortie avec les enfants de l'école est prévue fin mai/début juin afin de suivre la pousse des arbustes. On saisira l'occasion pour faire un pique-nique.
- M. JACOB prend sa retraite à la fin de l'année scolaire. Une petite cérémonie sera organisée fin juin pour le remercier.

MONSIEUR GUYADER :

- Fait part de la réunion de présentation des résultats de l'étude réalisée par la société ODOMETRIC, mettant en évidence la relation de causes à effets des mauvaises odeurs émanant du centre d'enfouissement COVED à Champigny et ressenties par les habitants. Cette étude permet de matérialiser la réalité des nuisances olfactives de la COVED, mais il est à déplorer que peu de personnes aient participé à l'étude.

MONSIEUR COSSET :

- Signale qu'il y a de nombreux trous dans les chaussées et qu'il faut recommander du goudron.
- La tondeuse a encore des problèmes. Il sera redit aux employés qu'elle ne doit servir qu'aux tontes et non à ramasser les feuilles mortes.
- Les caméras gibier sont arrivées. Elles seront installées de manière aléatoire sur tout le territoire.

MONSIEUR PICOT :

- Signale également les trous des voiries.
- Demande que les réunions de travail avec les agriculteurs aient lieu fin mai.

MONSIEUR GILBERT :

- Signale que des camions continuent à faire demi-tour sur la RD 606 et craint qu'un jour il y ait un accident très grave.

MONSIEUR DE YZAGUIRRE :

- Demande les coordonnées de services permettant à des personnes âgées d'évacuer des branchages. Mme le Maire lui signale qu'il convient de s'adresser à la Communauté de Communes : SERVI + . Téléphoner au 03.86.67.21.46 pour prendre rendez-vous.

MONSIEUR HIROUX :

- Demande aux conseillers leur avis sur le site. Il est demandé d'ajouter les jours et heures d'ouverture de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil n'ayant rien à ajouter,
Mme le Maire lève la séance à 22 h 00

Le Maire,
Denise BROSSERON